

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

**Séance du 20 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle du Lauragais - Maison des Associations de Bouloc.

## Votants :

**CCHT** : Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Patrice LAGORCE, Gilles MARTIN, Pierre SANCHEZ, Yvan GONZALEZ, Jacques LAMARQUE

**CCCB** : Daniel ANTIPOU, Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine

GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrick CATALA, Claude MARIN

**C3G** : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES, Brigitte GALY

**CCF** : Francis BERGON, Ghislaine CABESSUT, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

**CCVA** : Isabelle GAYRAUD

**Absents ayant donné pouvoir** : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Guy NAVLET

**Secrétaire de séance** : Patrick PAPILLAULT – Désigné à l'unanimité

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 12/02/2019*

*Membres présents : 31*

*Pouvoirs : 2*

Domaine : *Finances*

Délibération n°: 19/109

**Objet** : Demande d'aide pour le projet Territoire Numérique et Connecté à l'Etat 2019

Le Président demande au Vice-Président en charge de ce dossier, Guy Navlet, de présenter l'opération. Guy Navlet expose que le PETR Pays Tolosan peut solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité, et rappelle que cette expérimentation est inscrite dans les fiches-actions du programme LEADER.

Guy Navlet rappelle que l'expérimentation « Territoire Numérique et Connecté : Cap Pays Tolosan » est une application en cours de déploiement, qu'elle sera opérationnelle avant le début de cette saison touristique.

Pour compléter son déploiement, il est prévu de développer une « brique » spécifique : la création d'un itinéraire de randonnée équipé de balises qui permettront en points précis de découvrir des paysages

modèles par la viticulture, la faune ou la flore spécifique au vignoble, le petit patrimoine rural classé ou non protégé : « le chemin de la vigne ».

Cette demande portera sur les dépenses du projet nécessaires au développement, à la maintenance et à l'hébergement de l'application.

Les critères ainsi que les montants de cette aide n'étant pas encore connus, l'Etat nous informera, après instruction de notre dossier, des dépenses retenues pour calculer l'assiette éligible et le taux de notre subvention.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Le dépôt d'une demande d'aide au taux le plus haut au titre de l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté
- 2- Demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2019 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan
- 2- De mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**Entendu l'exposé du Vice-Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1- Déposer une demande d'aide au taux le plus haut au titre de l'expérimentation Territoire Numérique et Connecté auprès de l'Etat, inscrire cette opération à la maquette de programmation 2019 du Contrat de Ruralité du PETR Pays Tolosan
- 2- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 20 février 2019.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 20 février 2019  
Au registre sont les signatures